

Le 23 janvier 2023, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 janvier 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie BROQUAIRE.

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Fabrice PIASTRINO

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Philippe BONNEFOND, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à M. Patrick BOUCHET, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Laurence BUSSIERE, M. Fabrice PIASTRINO à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Maryline MARESCAL

OBJET : CONTRAT A DUREE DETERMINEE – TECHNICIENNE BATIMENT

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet pour les missions de technicienne travaux bâtiment.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé à l'Assemblée de créer, à compter du 01/02/2023 au 31/01/2026, un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de technicien.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi n'a pas été pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L 332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

L'agent percevra la rémunération afférente à l'indice brut 500 (indice majoré 431) correspondant au grade de technicien.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE

- ✚ D'APPROUVER la création à compter du 01/02/2023 au 31/01/2026, un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de technicien.
- ✚ D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi n'a pas été pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L 332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.
- ✚ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20230125-2023-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2023

Affichage : 01/02/2022

La secrétaire de séance,
Maryline MARESCAL

M. Marescal
Maryline Marescal

Fait à La Fouillouse, le 25 janvier 2023

Le Maire,
Patrick BOUCHET

